



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE AFIN D'ADOPTER LE PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la susdite Ville, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle sera adopté le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.

Lors de cette séance, qui sera tenue **le mardi 12 novembre 2019, à 20 h 45**, à la salle du Conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint le 30 octobre 2019, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant une copie dans le journal Le Nord édition du 30 octobre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca